



## COMPTE RENDU

Conseillers municipaux absents : Madame CHIQUET Bernadette ; Monsieur DISSAUX Yves.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MAMETZ

### 1. Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 25 septembre 2013.

### 2. Intervention de l'Agence Terr'Immo - Monsieur Louvet

→ *Présentation du projet du lotissement : dossier permis d'aménager - règlement du lotissement*

Le Maire ouvre la séance par l'intervention de Monsieur LOUVET de « Terr'Immo » et de Monsieur LECLERC de « VRDAO » pour une présentation du projet du nouveau lotissement au Conseil Municipal.

Ce projet comprend 8 parcelles de construction libre, des travaux d'assainissement (Création d'un poste de refoulement), des travaux de voirie (Route et parking) et un aménagement paysager.

Il est également souligné de nouvelles conditions en plus de celles du PLU concernant ce lotissement : ce sera le règlement du lotissement. (Une habitation par parcelle ; des maisons qui ne peuvent pas se coller ; pas de construction avant les 6 premiers mètres par rapport à la voie principale)

Une étude de sols doit encore être effectuée. L'annonce des résultats devraient être prévus dans 3 à 4 semaines. Le permis d'aménager sera normalement déposé entre le 15 et 30 novembre 2013.

### 3. Championnat de France Avenir 2014

Le Maire présente au Conseil Municipal l'itinéraire des différents circuits passant dans le village ou à proximité concernant le championnat de France Avenir 2014. Cet événement se déroulera lors du week-end du 25 août 2014.

### 4. Questions diverses

\* *Location de la salle*

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'achat de verres pour la salle multifonction de la commune. Les prix ayant augmenté, le Maire propose de réajuster les prix en cas de casse c'est-à-dire passer de 1,50 € à 2,20 € par verre cassé. Il souligne également l'achat de 9 saladiers à 6 € pièce.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les achats effectués par le Maire et accepte les nouveaux tarifs des verres et saladiers en cas de casse soit :

- 2,20 € au lieu de 1,50 € pour les verres
- 6,00 € pour les saladiers

\* Tarifs location

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter légèrement le prix de la location de la salle pour les personnes extérieures à la commune et propose de passer de 195,00 € actuellement à 200,00 €. Pour les Wisquois le tarif actuel ne change pas.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire. Le prix de la location de la salle pour les non wisquois sera à présent de 200,00 € au lieu de 195,00 €.

\* Location de la salle le 25 décembre 2013

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une demande d'un wisquois lui a été formulée concernant la location de la salle le 25 décembre 2013. Normalement, la salle n'est pas louée à cette date ni le 31 décembre 2013. Cependant une dérogation a déjà eu lieu concernant des wisquois pour le 25 décembre.

Le Conseil Municipal accepte ainsi à l'unanimité de louer la salle le 25 décembre 2013 à cet habitant de la commune.

\* Plan hiver

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été lancé pour le plan hivernal et leur soumet les propositions de la SANEF et de TPA Services.

L'offre SANEF étant la mieux placée, monsieur Le Maire propose d'engager des négociations afin de finaliser les tarifs pour se rapprocher des conditions 2012/2013.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire et l'autorise à finaliser les tarifs avec les responsables de la SANEF.

\* L'APRT

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à l'APRT pour l'entretien du jardin du logement communal (Abattage d'arbres) et pour le nettoyage des feuilles au cimetière.

Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection.

\* L'informatique

Le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat avec NFI pour l'informatique arrive à son terme (Changement tous les 30 mois) et qu'il est nécessaire de le continuer.

Il lui énumère le tarif en 2014 ainsi que de nouvelles options envisagées.

En 2013 : 420 € TTC/trimestre - en 2014 : 453 € TTC

Option rachat de matériel : 210 €

Mise en réseau des 2 ordinateurs : 30 €/trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer le nouveau contrat avec NFI et lui permet de négocier le montant du contrat et des options.

\* Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Le PNR a proposé au Maire d'effectuer une étude d'aménagement du paysage de la commune. Le Maire demande alors la position du Conseil Municipal.

Ce dernier ne donne pas de suite favorable à la proposition du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Le Maire,